

**CONV 13/02**

**CONTRIB 3**

**ΔΙΑΒΙΒΑΣΤΙΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ**

---

της: Γραμματείας  
προς τη: Συνέλευση

---

**Θέμα :** Εισήγηση του κ. Alain Barrau, μέλους της Συνέλευσης

Ο Γενικός Γραμματέας της Συνέλευσης έλαβε από τον κ. Alain BARRAU, μέλος της Συνέλευσης, την εισήγηση που περιλαμβάνεται στο παράρτημα.



Alain BARRAU  
*Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne*  
*Membre titulaire de la Convention sur l'avenir de l'Europe*

### ***10 MESURES POUR UN TRAITE SOCIAL EUROPEEN***

A Barcelone, 300 000 personnes ont défilé pour exprimer leur refus d'une Europe exclusivement fondée sur des logiques de libéralisation de déréglementation. Loin de révéler une défiance à l'égard de la construction européenne, ces manifestations marquent la volonté d'une Europe plus juste et plus forte, capable d'affirmer ses valeurs dans un environnement mondialisé.

Depuis plusieurs années, ces mouvements répétés lors de chaque Conseil européen sont le signal positif qu'une nouvelle forme de contre-pouvoir citoyen se développe à l'échelle de l'Union. Il faut y voir le signe encourageant d'une démocratisation du débat politique européen.

On retiendra ainsi une revendication forte pour une Europe sociale plus structurée et plus protectrice des citoyens européens. Il faut affirmer la dimension sociale de la mondialisation en se donnant les moyens d'édifier un modèle social européen, caractérisé par des systèmes de protection sociale de haut niveau, par l'importance du dialogue social, et par des services d'intérêt général dont le champ couvre des activités essentielles à la cohésion sociale (énergie, transports, Poste, télécommunications, etc.) Notre « patrimoine social européen » repose aujourd'hui sur un socle commun de valeurs qu'il nous faut savoir préserver. Prenons acte que croissance économique et cohésion sociale se renforcent mutuellement.

En effet, la construction européenne a longtemps privilégié l'intégration économique, négligeant trop souvent le volet social. Or l'Europe est bien plus qu'un marché : elle est porteuse d'un modèle de société qui la distingue de ses partenaires américains et asiatiques.

Déjà le Traité de Maastricht, puis le Traité d'Amsterdam ont pris en compte les préoccupations sociales dans de nombreux domaines : libre circulation des travailleurs, égalité entre hommes et femmes, santé des salariés, conditions de travail, etc.

A Nice, en décembre 2000, les Quinze ont approuvé l'Agenda social européen qui définit, conformément aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne, des priorités d'actions concrètes

pour les cinq prochaines années autour d'orientations stratégiques dans les domaines de la politique sociale.

**Aujourd'hui, le débat sur l'architecture institutionnelle de l'Union élargie est intimement lié au débat sur le contenu de l'Union européenne. C'est pourquoi un Traité social est nécessaire pour parachever l'intégration européenne dans un domaine où les Etats préservent jalousement leurs compétences.**

Plusieurs textes établissent les droits sociaux des citoyens européens : Charte sociale de 1961, Charte européenne des droits fondamentaux adoptée en 1989 et bien sûr la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, solennellement proclamée à Nice, qui reprend en un texte unique, pour la première fois dans l'histoire de l'Union, l'ensemble des droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens ainsi que de toutes personnes vivant sur le territoire de l'Union.

**Il est temps de franchir une nouvelle étape en proposant l'adoption d'un véritable Traité social européen, doté d'une valeur juridique contraignante, qui regroupe ces textes et permette de progresser vers une intégration européenne de la politique sociale.**

En outre, dans la perspective de l'élargissement, l'adoption d'un traité social européen permettrait également de s'assurer d'une meilleure intégration de l'acquis social par les pays candidats.

Voici **10 mesures** concrètes que je propose d'inscrire dans ce traité social européen :

- **Intégration de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne au sein du traité social européen**
- **Affirmation du système de retraites par répartition**
- **Définition d'un seuil européen de pauvreté ouvrant droit à allocation**
- **Définition d'un salaire minimum européen**
- **Harmonisation du cadre juridique des licenciements économiques**
- **Définition européenne des services d'intérêt général**
- **Consultation obligatoire des partenaires sociaux européens avant chaque modification du traité social européen**
- **Création d'un programme de coopération sociale avec les pays en voie de développement**
- **Publication d'un rapport annuel sur le respect du principe de non discrimination hommes / femmes au sein de l'Union européenne**
- **Définition d'un statut de l'étudiant européen**

L'adoption d'un traité social européen ouvrirait ainsi à la voie à une politique sociale ambitieuse, loin d'un alignement sur les Etats les moins disant socialement. Pour parvenir aux objectifs ambitieux définis précédemment, le recours à la méthode des critères de convergence permettrait d'aboutir, dans les cinq ans, à l'adoption de ce traité social européen.

\* \*

\*